

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-248400285-20250206-2025-013-DP-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2025
Notification : 06/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Département de Vaucluse

COMMUNAUTE TERRITORIALE

— SUD LUBERON —

Parc d'Activités le Revol
128 Chemin des vieilles vignes

84240 LA TOUR D'AIGUES

DECISION DU PRESIDENT N°2025-013

Objet : Signature du marché 2025TX005 relatif à des travaux de sécurisation du Château de la Bonde.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment son article R2122-1,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L511-2 et L511-3,

Vu la délibération n°2024-004 du Conseil Communautaire en date du 1er février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs consenties au Président de la communauté de communes,

Vu la délibération n°2024-049 du 10 avril 2024 portant acquisition de la propriété dite « Domaine de la Bonde »,

Vu l'arrêté 122-2024 du 12 décembre 2024 pris par le Maire de La Motte d'Aigues portant mise en sécurité/péril imminent.

Considérant ce qui suit :

COTELUB a fait l'acquisition du domaine de la Bonde, ce dernier comprenant un château.

Le 5 décembre 2024, la commune de la Motte d'Aigues a saisi le Tribunal Administratif de Nîmes pour signaler que le logement situé dans le château est dans un état de péril imminent.

Le rapport dressé par l'expert désigné par ordonnance fait état d'une urgence à ce que soient prises des mesures provisoires en vue de faire cesser ce danger imminent et de garantir la sécurité publique, laquelle est gravement menacée par l'état du bâtiment.

L'arrêté du Maire a donc enjoint le Président de COTELUB, propriétaire du bâtiment, à ce que soient prises des mesures provisoires d'urgence visant à mettre le site en sécurité en suivant les prescriptions du rapport d'expertise.

L'entreprise PRO GEC a été sollicitée afin de réaliser en urgence les travaux de mise en sécurité provisoire suivants :

- Etalements provisoires des planchers et des charpentes
- Dépose de faux plafonds
- Etrésillonnements des baies
- Suppression de la végétation en façade
- Purge de la végétation sur une bande de 2m autour des bâtiments
- Mise en place d'une bâche sur la toiture du château 4
- Rejointement des pierres dans les zones très dégradées

Ces travaux répondent à des mesures provisoires visant à faire cesser tout péril, conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché 2025TX005 de travaux de sécurisation du Château de la Bonde à l'entreprise PRO GEC (302 RUE GOURRE D'AURE – 84120 PERTUIS, adresse électronique pro-gec@pro-gec.fr, numéro de téléphone 04 90 79 05 01, numéro de SIRET 447 907 635 00026, code APE 4312 A) pour un montant total de 134 280,30 euros HT soit 161 136,36 euros TTC.

Article 2 : De dire que cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 3 : De préciser que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4 : De charger le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à : Monsieur le Préfet de Vaucluse, Madame la Trésorière de Pertuis.

Fait à La Tour d'Aigues, le

06/02/2025

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

